

Saint-Magne, le 2 Mars 2009

Michel BAZIN

Aux

Clients de la SAS ARGEFO

Et

De la SARL Sud Gironde Forêt

## **Lettre info Tempête N° 4**

Mesdames, Messieurs,

Un peu plus d'un mois après le passage de l'ouragan « Klaus », où en sommes nous ?

La carte présentée par l'I.F.N fait apparaître 593 000 ha impactés, soit 48% du massif forestier Landais, dont 223 000 ha sinistrés à plus de 40 % et un volume de dégât estimé aujourd'hui à 40 Millions de M3. L'épicentre du phénomène se situe sur les communes de Sabres, Labrit, Morcenx et Rion des landes.

Le temps des décomptes est terminé, il faut passer à l'exploitation des chablis et autres volis.

Rappelons une chose. La priorité absolue d'exploitation se porte sur les gros bois. Il est primordial d'essayer de sauver un maximum de souches et de billons de qualité tout en évitant de produire du bois de trituration. Les arbres de gros diamètre seront donc exploités pour être usinés ou stockés puisque ce sont ceux qui produisent le moins de volume de bois papier. Les fabricants de parquets, lambris, et moulures savent qu'une course contre la montre est en cours et qu'il faudra, pour l'intérêt de tous, se concentrer sur ce type de bois. Mais à quel prix ?

La FIBA annonce des prix « constatés », c'est-à-dire une moyenne des prix que donnent les quelques opérateurs qui se sont lancés dans l'exploitation des chablis. Ces prix sont très bas, ils représentent au mieux 30 % de la valeur avant tempête et ne concernent pour l'instant que les bois supérieurs à 1m3 de volume unitaire. A noter que cette valeur est plus intéressante que les contrats en blanc d'exploitants référencés sur le massif.

Un communiqué de presse plus loin, le SSSO propose des prix plancher qui font rêver tous les sylviculteurs. L'initiative du syndicat est à saluer, et on peut se féliciter de voir un syndicat actif et déterminé dans cette période. La proposition de voir GPBS porteur d'un projet dans lequel il achèterait les bois grâce à des prêts bonifiés et avec la garantie de l'Etat est très intéressante mais malheureusement très limitée en volume et en temps. En volume, car elle ne concernera « que » 1.5 à 2 Millions de tonnes soit 4 à 5 % du volume abattu (mais 15 à 20 % du volume stocké). En temps, car les aires ne sont pas prêtes, les appels d'offres ne sont pas gérés et les bois non exploités. Or, le délai avant que le bois bleuisse est court, trois à quatre mois tout au plus.

Il faut bien préciser, pour éviter toute confusion, que les prix annoncés concernent uniquement les gros bois destinés au stockage. La volonté syndicale de tirer les prix vers le haut est appréciable, mais ne risque-t-elle pas de brouiller un peu plus les indications de prix pour le sylviculteur ?

Comment le syndicat va-t-il sélectionner les heureux candidats à l'aire de dépôt GPBS ?

N'y a-t-il pas, de part l'association annoncée, de possibilité de préférence des clients des coopératives ? Christian Pinaudeau nous a précisé qu'il serait vigilant et qu'il souhaitait que l'aire soit ouverte à tous. Nous pouvons lui faire confiance.

Je propose donc d'organiser « **une grande tombola** » au sein des adhérents du syndicat au cours de laquelle seront attribués par tirage au sort un ticket d'entrée à l'aire de stockage GPBS pour X m<sup>3</sup> de bois, exploité par l'entrepreneur choisi par le propriétaire. On peut évidemment sourire à cette proposition mais n'oublions pas que la différence de prix entre GPBS et la FIBA est du simple au double ! Cette méthode qui n'est pas plus équitable aurait au moins l'avantage d'être parfaitement claire et impartiale car si la sélection se fait par amitié ou relation, cette solution pourrait faire plus d'insatisfaits que de satisfaits et prêter le flan à la vindicte des propriétaires.

Je soutiens et je soutiendrai toujours le syndicat dans sa démarche auprès de l'Etat. Les intérêts des sylviculteurs sont les miens et ceux des industriels. Veillons simplement à ce que les bonnes solutions soient accessibles à tous !

En ce qui nous concerne, nous continuons de travailler sur la mise en place d'une aire de stockage, mais les difficultés sont multiples et les directives gouvernementales manquent de précisions pour pouvoir se lancer immédiatement dans une tâche de cette ampleur. Sachez que nous travaillons pour trouver toutes les solutions possibles à l'exploitation des chablis. Aucune piste n'est négligée et nous serons prêt à intervenir sur vos parcelles, dès que le feu vert sera donné.

A tous, cordialement,

Michel BAZIN

